



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 61556

## Texte de la question

M. André Billardon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directeurs d'écoles primaires. A la différence de leurs homologues du secondaire, ils ne sont épaulés dans leur tâche par aucun personnel administratif. Ils bénéficient, afin de pouvoir traiter le surplus de travail induit par cette situation, d'une décharge de cours, accompagnée d'une indemnité mensuelle. Pourtant, les charges de travail engendrées par ce système (qui peuvent dépasser les 50 heures de travail par semaine), couplées à la faiblesse de l'indemnité susmentionnée, provoquent le mécontentement des directeurs d'établissement. Il lui demande donc quelles mesures sont envisagées afin de répondre à leurs attentes en terme d'aménagement des tâches et de revalorisation des indemnités.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Billardon](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61556

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mai 2001, page 3046